



## **28 avril, 1<sup>er</sup> mai on peut gagner !**

Les mobilisations qui se succèdent (9 mars, 31 mars, 9 avril), combinées aux manifestations des organisations de jeunesse ont déjà fait reculer le gouvernement.

Tous ceux, **y compris nous aux Finances Publiques**, qui ont participé à ces mobilisations ont permis que soit enfin reconnu la situation catastrophique de l'emploi et des conditions de vie de toute une partie de la jeunesse. Ces jeunes ne connaissent pratiquement que la précarité où le chômage lors de l'entrée dans la vie active.

A chaque jour qui passe, le gouvernement annonce vouloir prendre de nouvelles mesures pour les jeunes. Ne nous y trompons pas, sans le mouvement en cours contre la loi travail, aucune de ces annonces n'aurait eut lieu. Sur la loi travail, des reculs ont également été enregistrés. Sans les mobilisations, nous en serions au texte initial et quoi qu'en disent certains, ce sont bien les salariés avec les jeunes qui ont fait reculer le gouvernement.

Le dégel du point d'indice est aussi à mettre à l'actif des mobilisations.

**Oui on peut gagner à condition de maintenir la pression puisque la loi n'est même pas encore devant les députés** (début des débats le 3 mai)

### **Retrait de la loi travail, arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations aux Finances Publiques, même combat ?**

La force du mouvement, c'est l'unité. Dans les manifestations, ce sont des jeunes, des salariés du privé et du public, des retraités qui par milliers défilent ensemble pour exiger le retrait de la loi « travail ».

**Même si la mobilisation a été difficile aux Finances Publiques, nous ne pouvons pas rester regarder les autres se battre sans réagir ! Le 28 avril, nous pouvons participer à amplifier la vague de fond pour faire définitivement retirer cette loi.**

Même si le MEDEF est mécontent des reculs obtenus par la lutte, le cœur de la loi est toujours là :

#### **L'inversion de la hiérarchie des normes !**

C'est la possibilité au niveau de chaque entreprise de déroger par accords aux conventions collectives et même au code du travail. C'est la fin des garanties collectives dans le privé.

**C'est bien la même chose qui se met en place à la DGFIP :**

Remise en cause des règles de gestion nationale, restructurations opérées département par département avec des rythmes et des organisations de services différents, suppressions d'emplois massives et recrutement d'emplois précaires (Services Civiques pour commencer).

En exigeant le retrait de la loi travail nous exigeons aussi :

**L'arrêt des suppressions d'emplois et des recrutements d'emplois de titulaires pour les jeunes, pas de services civiques sous-payés et précaires. Ces jeunes doivent pouvoir entrer à la DGFIP !**

**L'arrêt des restructurations et des fermetures de services**

**Le maintien des règles de gestion nationale**

**Le retrait du salaire au mérite individuel qui va se mettre en place avec la RIFSEEP !**

**Le 28 avril en grève et en manifestation on peut gagner tous ensemble :**

**A TOULON 10H30 place de la liberté**

**A DRAGUIGNAN : 10H30 Sous préfecture**